



PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS...

PAR BERTHIER PLANTE, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE FORESTIÈRE DU QUÉBEC AVEC LA COLLABORATION DE LINDA RICKERT ET D'ANDRÉE MOISAN-PLANTE, MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE FORESTIÈRE DU QUÉBEC.

Le feu prit un jour dans les coulisses d'un théâtre. Le bouffon vint en avertir le public. On crut à un mot plaisant et l'on applaudit; il répéta, les applaudissements redoublèrent. C'est ainsi, je pense, que le monde périra dans l'allégresse générale des gens spirituels persuadés qu'il s'agit d'une plaisanterie [Søren Kierkegaard, 1843, p. 38].

LOUP Y ES-TU ?

En ce Noël de 1967, monsieur Bessette, sur un ton solennel, m'annonça que nous aurions de la compagnie pour le réveillon. Par respect, je ne posais jamais de question. Deux belles « perdrix blanches » mijotaient au four. Le cœur à l'émerveillement, j'entendais déjà le son du tambour de ses amis Montagnais (Innus) et Naskapis de la réserve de Schefferville. Mon guide de forêt et de vie, si avare de confidences, m'avait dit avoir été envoûté par ses battements et en avoir « frémi » de la tête aux pieds.

Par-delà la baie vitrée, le banc de neige s'inscrivait dans le prolongement de la table et la pleine lune faisait écho aux chandelles invoquant l'Esprit de la Fête. Mon hôte entraîna mon regard vers l'extérieur: ses invités étaient arrivés. Trois magnifiques renards roux avaient accepté le rendez-vous et se partageaient les restes d'un caribou enfouis sous la neige par un mystérieux bienfaiteur.

Au jour de l'an, - la température frisait les moins cinquante degrés - les aboiements frénétiques des chiens annoncèrent que la faim venait de frapper. Friska, ma coéquipière de canot de l'été précédent, n'avait sans doute pas eu le temps de souffrir. De sa dépouille, il ne resta bientôt que des lambeaux de peau, la tête et les pattes. Le loup blanc d'Agaguk fréquentait la même planète que le petit « renard apprivoisé » de Saint-Exupéry. Le collégien que j'étais venait de prendre conscience de la dure loi de la survie.



MAIS, LOUP QUI ES-TU ?

Si le chien s'avère le meilleur ami de l'homme, le loup en a peut-être été un rival potentiel. Intelligent, puissant, agissant au sein d'une meute hiérarchisée, il ressemble trop à l'homme pour ne pas éveiller sa crainte. Au Moyen-Âge, période intense d'expansion de la population et de défrichement des terres en Europe, le loup se rapproche inévitablement des humains. Diabolisé par les autorités chrétiennes, sa nature ténébreuse se manifeste en un être maléfique, dévoreur d'enfants. Ainsi, en l'année 1573, Gilles Garnier, de la région de Lyon en France, est exécuté pour avoir dévoré, en forme de loup-garou¹, plusieurs enfants et commis d'autres crimes. À son dernier forfait, étant cette fois en forme d'homme, il aurait tenté de manger la chair de sa jeune victime, mais il en aurait été empêché par des gens qui l'auraient surpris. Ce jour-là était un vendredi, jour du poisson, ce qui aurait aggravé sa faute ! Il fut condamné à être brûlé tout vif et son corps réduit en cendres [Cimber et Danjou, 1836, p. 11]. Maladie mentale sans doute, mais le Québec a aussi eu ses histoires. Deux ans après la fondation du plus vieux journal en Amérique du Nord, la Gazette de Québec du 21 juillet 1766 publie ce qui suit :

L'on apprend de St. Roch, près du Cap Mouraska [Kamouraska], qu'il y a un Loup garou qui court les côtes sous la forme d'un Mendiant; qui, avec le talent de persuader ce qu'il ignore, et en promettant ce qu'il ne peut tenir, a celui d'obtenir ce qu'il demande [sic]. On dit que cet Animal, avec le secours de ses deux pieds de derrière [sic], arriva à Québec le 17 dernier, et qu'il en repartit le 18 suivant, dans le dessein de suivre sa mission jusques à Montréal. Cette bête est, dit-on, dans son espece [sic], aussi dangereuse [sic] que celle qui parut l'année dernière [sic] dans le Gévaudan²; c'est pourquoi l'ont [sic] exhorté le public de s'en méfier comme d'un Loup Ravissant.

L'année suivante [10 décembre 1767], le journal poursuit sa moquerie. La bête aurait fait de grands ravages dans le district de Québec et elle semble plus dangereuse

que jamais. En novembre, elle aurait été blessée par un « petit animal maigre », mais contrairement à ce que l'on pensait, après avoir passé quelque temps dans sa tanière, elle réapparaît. Il faut se méfier de ses ruses et éviter de tomber dans ses pattes. Pour donner plus de vraisemblance à l'anecdote, l'éditeur ajoute à la suite du texte : « Nous avons reçu une Fable, si dépourvus [sic] de bon sens et de raison, que nous ne l'avons pas jugée mériter une place dans cette Gazette ». Robert-Lionel Séguin [R.-L. Séguin, 1971, p. 15], dans *La sorcellerie au Québec*, croyait à la bonne foi du journal de Québec. Des recherches du curé Armand Dubé de Kamouraska, en 1959, ne révèlent aucun événement qui aurait pu expliquer le phénomène.

Au XIX^e siècle, la malédiction associée aux gens qui ne font pas leurs Pâques pendant sept ans ou qui ne payent pas leur dîme les condamne à errer la nuit sous les apparences d'un loup-garou. Le remède est simple : il suffit de frapper le délinquant sur le nez ou, de préférence, au front, là où la croix de son baptême avait été tracée. Si le sang jaillit, la bête retournera à son état d'homme³.

Source : Le loup-garou de Kamouraska, Julian Peters, 2013



1 D'après G. Ménage [Dictionnaire étymologique de la langue française, 1750], le mot « garou » vient du mot gars qui signifie homme, donc homme-loup.

2 L'allusion à Gévaudan où une centaine de personnes perdirent la vie entre 1764 et 1767 laisse deviner la supercherie. En Europe, la presse anglaise [Le Courrier d'Avignon, 26 avril 1765], sarcastique, ne comprend pas pourquoi la « bête féroce » court toujours malgré les efforts mis en place pour l'éliminer. Le loup avait été éliminé d'Angleterre vers la fin du XV^e siècle et d'Écosse au moment où les événements de Gévaudan eurent lieu.

3 Pour en savoir davantage, consulter « Légendes et croyances » de l'ethnologue Jean du Berger sur le site de Radio-Canada : http://www.radio-canada.ca/emissions/creatures_fantastiques/2011-2012/document.asp?idDoc=169665

JE VEUX TON TERRITOIRE

Écho du Régime français, la première mention circonstanciée du loup nous est donnée par Pierre Boucher [Pierre Boucher, 1664, p. 57]:

Il y a des loups de deux sortes, les uns s'appellent Loups Cerviers [Lynx canadensis ou Lynx rufus⁴], dont la peau est excellente à faire des fourrures. Ces Animaux abondent du costé du Nort, & il s'en trouve peu proche [de] nos habitations; les autres sont Loups Communs [Canis lupus], qui ne sont pas du tout si grands que ceux de France, ny si malins, & ont la peau plus belle: ils ne laissent d'estre carnaciers, & font la guerre aux Animaux dans les bois: & quand ils trouvent de nos petits chiens à l'écart, ils les mangent. Il y en a peu vers Quebec. Ils sont plus communs à mesure que l'on monte en haut⁵.

Préoccupés par la menace iroquoise et attirés par le commerce lucratif des fourrures, les colons tardent au défrichement des terres. Les animaux d'élevage se font rares, hormis le cochon dont la diète ne dépend pas des plantes fourragères. L'ours noir [P. Boucher, 1664, p. 141] s'en régale à l'occasion, mais il se retrouve parfois lui-même dans l'assiette, car sa viande est bonne à manger. L'introduction du mouton et des premiers chevaux date de cette période. Les bœufs servent avant tout à labourer la terre et à tirer le bois sur la neige en hiver.

L'ouverture des hostilités envers le loup coïncidera avec l'occupation des terres sur les rives nord des lacs Érié et Ontario. En 1793, deux ans après l'adoption de l'Acte constitutionnel, une ordonnance encourageant sa destruction est promulguée dans la province du Haut-Canada: la bête doit avoir été abattue à moins de huit kilomètres des habitations et le prélèvement d'un scalp avec ses deux oreilles fait foi de pièce à conviction. La prime de vingt schillings [une livre] ne sera cependant pas accordée aux Indiens. Ignorés, aucun d'entre eux ne sacrifierait une charge de poudre et de balles pour une bête dont la chair n'est pas bonne à manger [E. A. Talbot, 1825, p. 215]. Pourtant en 1830, devant

un constat d'échec, cette restriction est abrogée [The Statutes of the Province of Upper Canada, p. 552] et on espère leur aide.

Au Bas-Canada, l'histoire du loup se passe surtout au début du XIX^e siècle dans les Cantons-de-l'Est. En 1808, Cyrus Thomas, au village de Dunham, nous rapporte qu'une vieille louve et ses quatre ou cinq louveteaux auraient attaqué les moutons de monsieur Joseph Baker. Onze moutons en périrent. Peu après, au cours de la nuit, ils attaquèrent une génisse qui avait été oubliée dans le champ à une certaine distance de la maison [C. Thomas, 1866, p. 128]:

Ils la poursuivirent et l'attrapèrent. Ils commencèrent immédiatement à dévorer les parties postérieures de son corps, alors qu'elle vivait toujours, lui faisant souffrir d'atroces tortures. Pendant une heure, la pauvre créature beugla pitoyablement, mais il n'y avait personne pour la secourir; M. Baker étant confiné à la maison en raison d'un membre blessé [...]. Le matin suivant, la génisse fut trouvée à demi dévorée⁶.

Lors de la construction de l'église Épiscopaliennne au village de Frost en 1824 [C. Thomas, 1877, p. 29], un loup fut capturé. Après s'être amusés avec la bête un certain temps, les ouvriers se demandèrent comment en disposer. Suite aux discussions, une décision fut prise: l'animal serait enduit de goudron et de soufre et une cloche serait fixée à son cou. Errant à travers la forêt avec ses congénères, il ne manquerait pas de donner l'alarme lors d'un raid nocturne sur les troupeaux des colons. La méthode ne s'avéra pas très performante. Le loup se retrouvait régulièrement aux bornes des clairières et il fut finalement tué à l'aide d'une pierre. Catherine Matilda Day [C. M. Day, 1863, p. 100-104], historienne des débuts de l'occupation des Cantons-de-l'Est, nous rapporte une bonne demi-douzaine d'anecdotes: loups tenus en respect avec un crochet à billots ou un bâton de bois, loups se chamaillant pour un morceau de morue lancé par un homme qu'ils poursuivaient, loups attaquant les veaux... Les cas ne manquent pas.

En 1831, le Bas-Canada décide de légiférer. Selon le Comité spécial composé de six députés, une prime

4 Loup-cervier réfère à « loup qui chasse le cerf ». De taille supérieure, le lynx boréal (*Lynx lynx*) européen s'attaque effectivement aux cervidés.

5 En amont des rapides de Lachine. Dans la région des Grands lacs, les « vaches sauvages » ou wapiti, nourriture du loup, sont nombreuses.

6 Traduction d'Andrée Moisan-Plante.

de deux livres et demie serait de nature à résoudre le problème⁷. Tous les membres [Anonyme, 1831a] sont d'origine anglaise: Paul H. Knowlton et Charles F. Goodhue [Vermont], Stephen Baker et Philemon Wright [Massachusetts] et Robert Hoyle [d'Angleterre], sauf monsieur Archambeault, arpenteur, qui est «Ecuyer, au Fauteuil». Un monde sépare l'habitant anglophone du francophone [J. S. Hogan, 1855, p. 32]. Pour le premier, une terre de cinq cents acres incultes vaut mieux que toute parcelle de cent acres défrichés si elle profite davantage à ses enfants; pour le second, la terre où il est né, même chétive, lui est plus chère que tout ce qu'il peut espérer. Depuis plus de deux cents ans, l'agriculture est pratiquée dans la vallée du Saint-Laurent. Les terres sont plus petites et ne requièrent pas de grands espaces. Déforestation et élevage intensif, la faim fera sortir le loup du bois. Conjugué à la pression américaine des états voisins, on estime que le loup serait disparu dans la portion sud du fleuve Saint-Laurent au cours des années 1850 à 1900. Au printemps de 1869, la prime de destruction est abolie. Elle ne sera rétablie qu'un peu plus de trente ans plus tard, mais cette fois, même si elle couvre tout le territoire québécois, elle vise surtout le nord du Saint-Laurent.

JE VEUX TES PROIES

La deuxième manche d'éradication du loup s'engage avec une arme nouvelle: la strychnine. Alcaloïde toxique extrait de la noix vomique⁸ par deux pharmaciens français en 1818, elle est bannie au Canada en 1849. En proie à une grande souffrance, l'animal meurt habituellement dans la demi-heure qui suit son ingestion. Capable de se déplacer, la victime échappe alors au chasseur. En outre, elle devient un appât convoité par d'autres animaux qui seront eux-mêmes empoisonnés. La loi est claire: le chasseur est passible d'amende ou de prison, mais également le vendeur qui lui a procuré le poison [Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet du [sic] strychnine et autres poisons, 1849]:

⁷ Le 1^{er} décembre 1837, la tête de L.-J. Papineau fut mise à prix par M. Gosford, gouverneur du Bas-Canada, pour la somme de quatre mille piastres, soit quatre cents loups à dix piastres. Une livre valait donc quatre dollars.

⁸ Fruit du *Strychnos nux-vomica*, le vomiquier est un arbre sempervirent de l'Asie du Sud-Est qui peut atteindre une taille d'environ six mètres.



Combat entre un orignal et une troupe de loups affamés, *L'opinion publique*, 13 février 1879, BANQ

Et qu'il soit statué, qu'aucun apothicaire, chimiste, droguiste ou autre personne en cette province, ne vendra ou délivrera aucun arsenic, sublimé, corrosif, strychnine ou autre poison minéral ou végétal [...] lequel étant administré sans précaution ou secrètement peut occasionner immédiatement la mort, à moins que la personne le requérant ne produise et remette un certificat, billet ou papier [...] indiquant pour quel objet tel poison est requis, et qu'il doit être vendu à la personne le requérant [...]. [Toute] personne, qui contreviendra aux dispositions de la présente section, encourra pour chaque offense une pénalité de dix livres courant; et si la dite pénalité n'est pas immédiatement payée, sur conviction, le dit contrevenant sera emprisonné [...] jusqu'à ce que la dite pénalité et les frais de poursuite soient payés.

Sous prétexte que le loup a beaucoup augmenté en nombre, en 1853, le Haut-Canada élimine bientôt cette restriction. Au Québec, l'usage de la strychnine sera progressivement «toléré» sans changement de loi. En 1905, le Dr Grignon⁹ de Sainte-Adèle diffuse un dépliant de sa « pharmacie vétérinaire » de douze pages intitulé *Les secrets de la chasse*. Généralement, il appuie ses opinions sur celles d'Henri de Puyjalon qui vient de faire paraître son *Histoire naturelle*. L'inspecteur général des Pêcheries et de la Chasse de la province de Québec a de fortes réserves à ce propos, mais le vétérinaire la recommande malgré tout pour le loup et le renard, en dépit des risques qui y sont associés [Dr Grignon, 1905, p. 5]:

D'un autre côté, si la dose de poison est trop forte ou occasionne des vomissements, le renard aura la vie sauve et vous empoisonnez les animaux domestiques qui pourraient passer à cet endroit. C'est pourquoi ce poison n'est pas recommandable dans le voisinage des fermes, surtout quand il est confié à des gens inhabiles. Des chasseurs se servent de viande ou de miel comme appâts pour y mettre ce poison. C'est un mauvais procédé, car si cet appât est restitué par le renard ou touché par un chien, vous aurez à le regretter.

En 1910, le surintendant du parc national des Laurentides, W. J. C. Hall [Rapport du ministre des terres et forêts, 1909, p. 114] croit que «l'éponge comprimée et des appâts sur des crochets d'os de baleine sont les meilleurs moyens à employer¹⁰». Sceptique, il ne recommande pas le recours au poison, mais il y viendra quelques années plus tard. En trois ans, il aura réussi à vaincre le loup même s'il n'a retrouvé aucun cadavre et suppose que l'animal [Rapport du Ministre des Terres et Forêts, 1913, p. 62] « finit par mourir dans la cachette où il va généralement s'y réfugier ».

Au début du siècle, une convention des officiers et des sportsmen est tenue à Montréal. Les représentants des états et des provinces voisins sont au rendez-vous: Massachusetts, New York, Connecticut, Vermont, Maine, New Hampshire, Nouveau-Brunswick et Ontario. Présidée par le ministre des Terres, Forêts et Pêcheries de la province de Québec¹¹, la consultation vise l'harmonisation des pratiques de chasse et pêche. La façon de lutter contre le braconnage et l'introduction d'une «récompense pour la destruction des loups et des chats sauvages [Le Soleil, 2 février 1900]» font partie des sujets à débattre. Dans son rapport annuel, J. F. Guay mentionne qu'un chasseur d'original, dans le canton de Packington du comté du Témiscouata, aurait tué soixante-huit originaux pendant l'hiver. En vingt ans, il aurait presque disparu de cette région. Une autre personne aurait abattu une centaine de caribous et de chevreuils¹² [Rapport 1897, p. 243]. L'année suivante, ce sont des chasseurs qui se plaignent de l'attitude de certains agriculteurs qui ont abattu onze chevreuils à la hache dans le secteur de Saint-Ignace de Nominique [La Patrie, 7 novembre 1899]. Comble du paradoxe, c'est souvent au loup qu'on imputera ces méfaits.

Quelques mois après la rencontre, Louis Zéphirin Joncas, surintendant des Pêcheries et de la Chasse de la Province de Québec, présente son bilan annuel [L. Z. Joncas, 1900, p. 36]:

Les loups ont fait leur apparition en grand nombre dans certaines parties de la province et spécialement dans la région au nord de Montréal et dans la Vallée du St. Maurice. Ces animaux font une grande destruction du chevreuil. On estime qu'ils en dévorent des milliers tous les ans et on se demande si le temps n'est pas arrivé de mettre leurs têtes à prime ainsi qu'on l'a fait dans d'autres provinces, car plus nombreux seront les chevreuils dans notre province, plus nombreux seront les sportsmen qui viendront leur faire la chasse, et plus élevée la somme d'argent dépensée parmi les colons pauvres, aidant puissamment la colonisation dans les endroits les plus reculés [sic], du [lac] Nominique, des Vallées des rivières La Lièvre et la Rouge, etc.

9 Père de l'écrivain Claude-Henri Grignon.

10 Les crochets sont probablement des fanons de baleine [F. von Wrangel, 1843, p. 319]: « Ils [Tchouktchas. Inuits de la Sibérie] prennent les loups par un procédé tout particulier. Les extrémités d'un morceau de fanon de baleine, plié en deux, sont aiguisées et attachées ensemble: le fanon ainsi préparé est aspergé d'eau jusqu'à ce qu'il soit entièrement couvert de glace: on détache alors les extrémités qui restent soudées par la glace, et l'on enduit le tout de graisse. Le loup se jette sur cet appât, et l'avale. Mais la glace fond dans son estomac, la baleine [fanon] se déploie et ses bouts aiguisés tuent l'animal ». Les pièges sans cruauté ne faisaient encore partie de l'arsenal.

11 S.-N. Parent cumula les fonctions de Premier ministre, ministre des Terres, Forêts et Pêcheries, maire de Québec, administrateur du journal Le Soleil, de la Québec Light Heat and Power et président de la Compagnie du pont de Québec.

12 Selon J. F. Guay, ingénieur, ce sont les chasseurs du Nouveau-Brunswick et du Maine qui sont en grande partie responsables de ces abus. L'étendue des frontières présente la même difficulté avec l'Ontario.

Un nouveau terme fait son apparition dans les écrits gouvernementaux: la colonisation sportive! Cette expression [La colonisation, 1908, p. 12] «implique l'idée du développement de nos centres de colonisation par les touristes et les «sportsmen»». Les journaux, tant au Canada qu'aux États-Unis, seraient peu coûteux et auraient les plus grands effets pour la promotion des activités de chasse et pêche au Québec. Le quotidien La Presse forme une équipe «commando» pour la chasse aux loups. La motivation des participants est pratiquement considérée comme une affaire nationale [La Presse, 18 février 1907]:

Ce n'est pas pour le simple plaisir de passer par les émotions d'une semaine dans nos grands bois que MM. les chasseurs de loups viennent de s'imposer de telles privations. C'est celle de l'extermination de ces pirates des bois qui contribuent d'une si désastreuse façon à dépeupler nos vastes solitudes du chevreuil, de l'orignal et de tout le gibier le plus intéressant. [...] Nous avons le choix; ou bien de nous résigner à voir les sportsmen étrangers désertir nos domaines de chasse, en laissant les loups s'y établir en maîtres, ou bien de continuer, dorénavant, plus formidable que jamais, la croisade contre ces carnassiers.

Trois loups sont abattus; les autres, légèrement atteints, s'enfuient vers la montagne. Malgré une blessure légère infligée à l'un des membres par une bête agonisante, un hallali frénétique émane du groupe. Chaque victoire sur le loup est susceptible de faire un bon reportage! Un des écrits les plus significatifs est celui de Serge Deyglun: la *Guerre aux loups*, publiée en 1962. Lors des années soixante, suite aux pressions des reporters sportifs et des chasseurs, le contrôle des prédateurs prend un nouvel essor [Hénault et Jolicoeur, 2003, p. 41]. Dans la région de Montréal et en Estrie, la confusion avec le coyote apparaît fort plausible [Deyglun et Cognac, 1962]:

À titre d'exemple et pour prouver que le loup n'habite pas nécessairement les forêts éloignées du Nouveau Québec, sachez qu'on a tué des loups à moins de 25 milles de Montréal! En 1948, coup de théâtre à Saint-Hilaire sur Richelieu: 4 loups furent abattus et un cinquième capturé vivant. Au cours des années 49 et 50, on signala des loups un peu partout dans les Cantons de l'Est [sic] et plus particulièrement dans le comté de Bagot. Les citoyens de la banlieue de Saint-Hyacinthe et de combien d'autres villes importantes de l'Estrie ou d'ailleurs eurent à se



Chasse aux loups près de l'Annonciation, Gabor Szilasi, 1961, BAnQ

plaindre des incursions du loup dans ces territoires où de mémoire d'homme, il n'y avait « jamais » eu de loups... Le loup reviendra-t-il à ses lieux d'origine ? [...] C'est que le loup n'a jamais complètement quitté les régions où il s'était installé. Loin de nuire, la présence des hommes et de leurs lois concernant la protection de la faune, fut des plus bénéfiques à l'espèce!

Après plus d'un siècle d'absence, un loup fut trouvé à Sainte-Marguerite-de-Lingwick en Estrie en janvier 2002. Petit loup ou grand coyote? Les experts penchent pour le loup, mais possiblement un individu hybridé avec un homologue qui nous vient de l'ouest.

Quant à la prime, elle fut définitivement abolie en 1971. D'après Daniel Banville, il serait bien difficile d'évaluer le nombre de bêtes éliminées à partir des sommes versées. Certaines personnes [D. Banville, 1981, p. 13] n'hésitèrent pas à couper les oreilles de bergers allemands ou de tout chien lui ressemblant; d'autres, après lui avoir enlevé les oreilles, relâchaient le loup en disant qu'il aille se refaire d'autres oreilles. Tous les abus semblaient possibles, incluant des poils collés sur des cartons!

DOIS-JE TE CRAINDRE ?

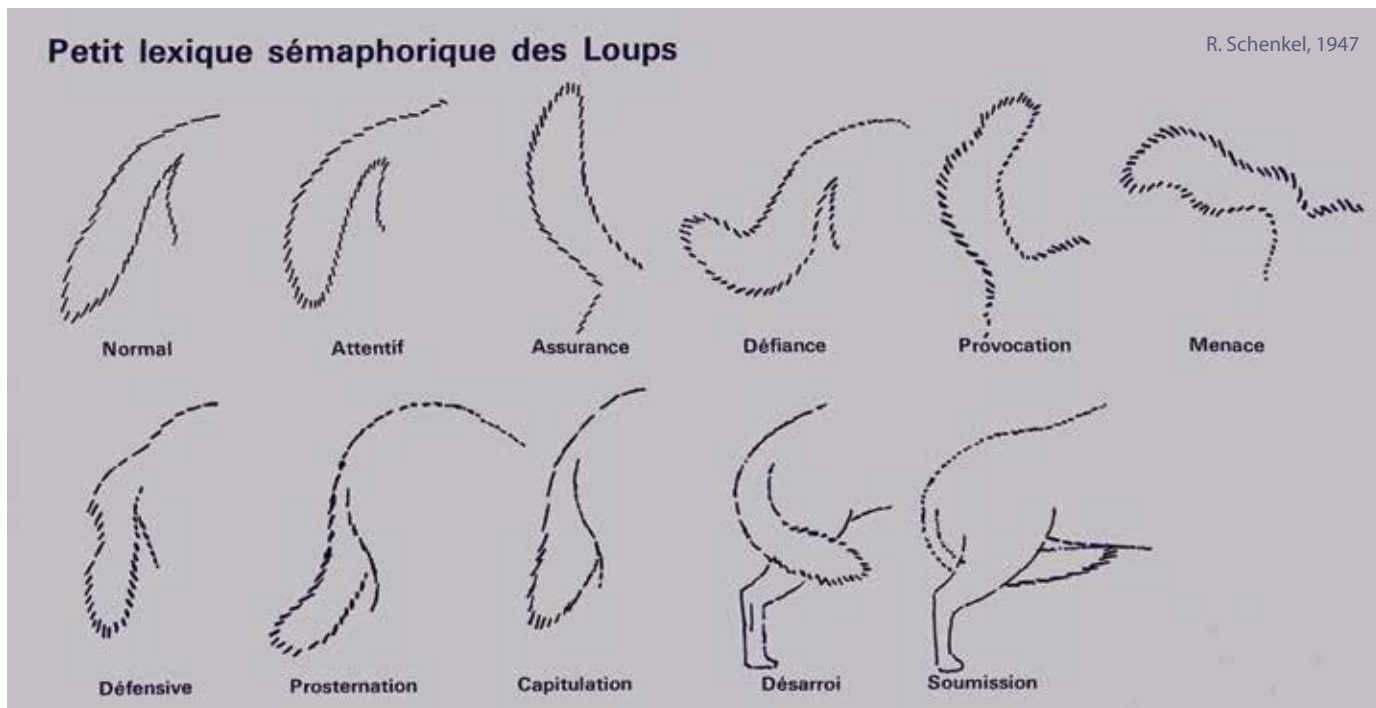
Le premier et le seul cas répertorié d'incident avec un loup remonte au 24 septembre 1963 sur la Côte-Nord [Hénault et Jolicoeur, 2003, p. 108]:

Un bambin¹³ qui jouait dans la cour d'un chalet au millage 110, à proximité du chantier du barrage de Manicouagan 5, a été attaqué par une louve, traîné en forêt et dévoré par celle-ci non loin du chalet (Allo Police, 6 octobre 1963). La cause et les circonstances du décès ont été certifiées par M. Léon Verreault, policier au chantier de Manicouagan 5, et par le docteur Jacques Beaumont, coroner du district de Saguenay. Cet accident reste inexplicable, car la louve de toute évidence n'était pas atteinte de la rage et n'agissait pas, en apparence, pour défendre sa vie ou celle de ses petits.

¹³ La famille de Marc Leblond habitait le village de Godbout.

Campagnes de destruction du loup

DATE	LIEUX	PRIME	COMMENTAIRES
1793 (9 juillet)	Haut-Canada	4 \$	Prime accordée aux colons
1830 (6 mars)		4 \$	Prime accordée aussi aux Amérindiens
1831 (31 mars)	Bas-Canada	10 \$	
1843 (11 avril)	N.-Brunswick	6 \$	
1849 (30 mai)	Haut-Canada Bas-Canada		Prohibition de la strychnine [non-sélectivité du produit]
1853 (2 mars)	Haut-Canada		Strychnine pour le loup et les animaux nuisibles
1869	Québec		Prime abolie
1903		5 \$ à 35 \$	Prime rétablie [L. Z. Joncas en 1900]
1957			Prime abolie
1961			Équipe supervisée par un biologiste
1967			Prime rétablie
1971			Prime abolie
1979			Prohibition de la strychnine



Paul Provencher [P. Provencher 1969, p. 96] mentionne que la bête, amaigrie et affamée, était blessée. Ce fait semble corroboré par une personne entrée en contact avec madame Leblond, mère de l'enfant, en 2009. Vers six heures du matin, sur la route, un « loup » se serait dirigé vers le boulanger. Muni d'une clef, il lui aurait peut-être cassé une patte¹⁴.

Un cas unique sans doute, mais un nouveau phénomène se produit depuis le début des années 1990 au niveau de l'Amérique du Nord : le loup familial. Contrairement à son habitude séculaire, celui-ci a perdu la crainte des humains. Au Québec, le problème se présente au parc national du Mont-Tremblant. Cocasse et inquiétant [H. Tennier, 2009, p.42], un enfant déclare s'être fait lécher la joue pendant qu'il dormait à la belle étoile ! Quoique sans menaces, les signes avant-coureurs sont tangibles : rapt d'objets familiers, vol d'un ballon, poursuite de faons ou de cerfs adultes et de rats laveurs à travers les terrains de camping ! Une telle situation n'aurait pu être imaginée il y a quelques années. La Sépaq fait un excellent travail et plusieurs mesures préventives ont été identifiées pour les visiteurs du parc. Que faire lors d'une rencontre [H. Tennier, 2008, p. 33] avec un loup ? Avant tout, se rappeler qu'il s'agit d'un animal sauvage :

ne pas le nourrir, signaler sa présence, tendre les bras, faire du bruit, garder un contact visuel et, surtout, ne pas prolonger la rencontre. Tout compte fait, le « loup-toutou » est plus à craindre que le « loup-dangereux ». C'est celui du conte *Le petit chaperon rouge*, celui à qui il ne faut pas donner l'adresse de mère-grand. Sa réputation de « vedette » risque de le piéger auprès de l'opinion publique si un accident survenait.

À LA RECHERCHE D'UNE RELATION PERDUE ?

Avec les années 1970, une nouvelle approche commence : l'ère scientifique. Ultimement, la question se résume ainsi : à quoi sert le loup ? La mythologie inuite a sa réponse : la légende d'Amorok, l'esprit des loups. Rapportée par Farley Mowat [F. Mowat, 1963, p. 142] dans *Mes amis les loups*, elle nous apprend que le rôle du loup est d'assurer la bonne santé du caribou en prélevant le plus fragile. Il aura fallu trois siècles et demi avant que ce fait soit reconnu par le monde « occidental ». Influencé par les travaux scientifiques en Amérique du Nord, le Québec s'engage dans cette nouvelle direction : les biologistes tentent de mieux comprendre son comportement comme prédateur. Sa relation avec le castor, le cerf de Virginie, l'original, le

¹⁴ Site Web : <http://www.chevreuil.net/forums/viewtopic.php?f=2&t=21021&start=15>. Ces informations suggèrent que l'homme changeait probablement un pneu sur une voiture.

caribou est au cœur des recherches, mais également l'ensemble de son comportement. Évaluation de sa densité, de l'impact des activités humaines, de l'écotourisme avec ses appels nocturnes, de ses déplacements et de sa propriété à s'hybrider avec le coyote, le « bandit » sort de l'ombre. Plus compétitif en milieu forestier par sa capacité à vaincre des ongulés de forte taille, il a occupé des territoires où le cerf de Virginie menace aujourd'hui la régénération de la forêt et de son sous-bois. Les régions de la Montérégie et de l'Estrie sont de bons exemples : résineux [thuya, pruche, if du Canada...] et feuillus [chênes, érables...], arbustes, herbacés [trilles blancs, ginseng...] sont en difficulté. Voilà où nous en sommes [B. Truax, 2007, p. 18]:

Le cerf mange les feuilles, mais aussi les fleurs (et détruit la production de graines) du ginseng. Selon les chercheurs, il faudrait réduire d'au moins 50% le taux de broutage par le cerf pour permettre à un nombre minimum de populations [de] ginseng de survivre, sinon les populations actuelles glisseront inexorablement vers l'extinction locale [Mc Graw et Fureti, 2005]. Au Québec, nous n'observons que peu de broutage par le cerf des plants de ginseng il y a 20 ans. Aujourd'hui, les plants broutés sont beaucoup plus fréquents. [...] McGraw et Fureti [2005] prédisent que plusieurs espèces typiques du sous-bois auront disparu de bien des forêts à cause du cerf d'ici quelques décennies. Cette menace à la biodiversité est grandissante dans le sud du Québec.

Bien sûr, le retour en arrière n'est plus possible. Le loup ayant laissé une niche écologique vacante, le coyote s'est empressé de l'occuper. Moins dérangent que son grand frère ? Mon voisin [Ulverton en Estrie], éleveur de moutons, ne met plus ses animaux en pâture. Passe pour le petit chat tué sous ses yeux au milieu de l'avant-midi, mais un mouton ou deux par jour, c'est trop. Un peu plus loin, un « âne-berger » fait dorénavant partie de la ferme¹⁵. La chasse ? D'accord, mais ne devrait-on pas apprendre aussi à vivre avec nos grands fauves ? L'élimination des prédateurs a ses revers. Est-elle la seule stratégie ?

Pour la plupart des espèces en danger, le constat demeure le même : la destruction de l'habitat par l'homme ou, en termes plus techniques, l'anthropisation du territoire. La biodiversité est complexe. Si certaines coupes forestières ont favorisé l'original et le loup par la présence de feuillus de régénération et l'ajout de routes, qu'arrive-t-il au caribou forestier, coincé dans une forêt de plus en plus discontinue, morcelée ? Qu'en est-il de l'avenir du lynx roux au sud de la province ? Là où le coyote s'est établi, il devient l'une de ses proies et partage son régime alimentaire : le lièvre. Défaire un équilibre naturel sans en comprendre les mécanismes n'est pas une « plaisanterie ». Søren Kierkegaard avait peut-être raison. Après la disparition du loup dans le sud du Québec, comment protéger les forêts contre le broutage excessif du cerf de Virginie ? La chasse récréative, malgré ses limites, demeure sans doute le meilleur moyen. Cependant, pour une vision à long terme, le critère garant de la survie de la forêt devrait être la capacité du sous-bois, de la régénération naturelle ou des plantations des espèces indigènes, à survivre à la dent des cervidés.

Voilà ce que dit la sagesse [A. Leopold, 1949, p. 168-170]:

Seule la montagne a vécu assez longtemps pour écouter objectivement le hurlement du loup. [...]

À présent, je soupçonne que, de la même manière qu'un troupeau de cerfs vit dans la crainte mortelle de ses loups, la montagne vit dans la crainte mortelle de ses cerfs. Et peut-être à meilleur escient car, tandis qu'un vieux cerf tué par les loups sera remplacé en deux ou trois ans, une montagne mise à mal par l'excès de cerfs a parfois besoin de deux ou trois décennies pour se reconstituer.

Si une certaine présence du loup est souhaitable, est-il opportun d'en autoriser le piégeage dans les réserves fauniques ? N'aurait-on pas besoin d'une zone tampon autour de celles-ci pour mieux le protéger ? Ces questions méritent réflexion.

¹⁵ Les animaux utilisés pour garder les moutons sont les chiens, les lamas et les ânes. Pour plus d'information, voir le site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario : <http://www.omafr.gov.on.ca/french/livestock/sheep/facts/donkey2.htm>.

Bibliographie

Anonyme, 1831a. « Rapport du 21 février 1831 ». *Appendice du XL volume des journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada.*

Anonyme, 1831b. « Acte pour encourager la destruction des loups, quatorzième volume, chapitre VI ». *Les statuts provinciaux du Bas-Canada.*

Anonyme, 1849. « Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet du [sic] strychnine et autres poisons ». *Deuxième session, troisième parlement, 12 Victoria, 1849.*

Banville, D., 1981. *Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905-1980*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 54 p.

Boucher, P., 1964 (1664). *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, Société historique de Boucherville, 415 p.

Day, C. M., 1863. *Pioneers of the Eastern Townships*, Montréal, 171 p.

De Wrangell, von F., 1843. *Le nord de la Sibérie*, Librairie d'Amyot, Paris, 393 p.

Gagnon, D. et B. Truax, 2007. *La conservation forestière dans les Cantons-de-l'Est et le sud du Québec*, 26 p.

Grignon, W., 1905. *Les secrets de la chasse*, Ste-Adèle, 12 p.

Hénault, M. et H. Jolicoeur, 2003. *Les loups au Québec: Meutes et mystères*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides et Direction du développement de la faune, 129 p.

Hogan, J. S., 1855. *Le Canada*, John Lovell, Montréal, 106 p.

Jolicoeur, H., 2003. « Première mention du loup en Estrie depuis plus de 100 ans ». *Le naturaliste canadien*, vol. 127, n° 2

Kierkegaard, S., 1843. *Søren Kierkegaard. Œuvres complètes*, trad. de Paul-Henri Tisseau (1993), éd. Robert Laffont, coll. Bouquins, 335 p.

Leopold, A., 1984 (1949). *Almanach d'un comté des sables*, trad. par Anna Gibson, Flammarion, Paris, 290 p.

Mowat, F., 2000 [1963]. *Mes amis les loups*, Flammarion, Paris, 277 p.

Provencher, P., 1969. *Manuel pratique du trappeur québécois*, Montréal, 183 p.

Rapport du Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries de la Province de Québec, 1900, 1909, 1913.

Rapport du Commissaire de la Colonisation et des Mines de la Province de Québec, 1897.

Séguin, R.-L., 1971. *La sorcellerie au Québec du XVII^e au XIX^e siècle*, Les éditions Leméac Inc., 245 p.

Talbot, E. A., 1825. *Cinq années de séjour au Canada*, Boulland et Compagnie, Paris, 363 p.

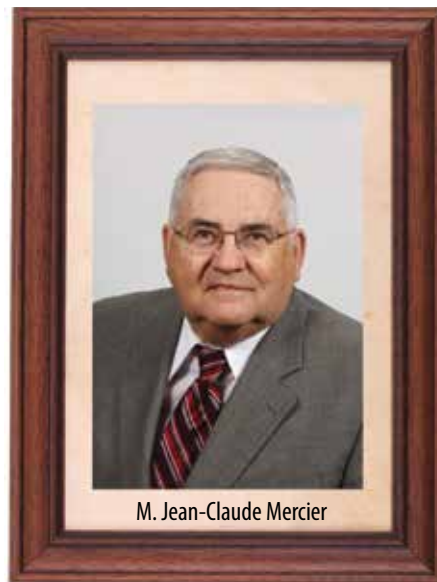
Tennier, H., 2008. *Lignes directrices pour la prévention et la gestion des loups familiaux au parc national du Mont-Tremblant*, Sépaq, 54 p.

Tennier, H., 2009. « Le problème des loups familiaux au parc national du Mont-Tremblant ». *Le naturaliste canadien*, vol. 133, no 1.

Thomas, C., 1866. *Contributions to the history of the Eastern Townships*, John Lovell, Montréal, 376 p.

Thomas, C. 1877. *The history of Shefford*, John Lovell, Montréal, 152 p.

MERCI À NOS MEMBRES VAN BRUYSEL



M. Jean-Claude Mercier



M. Berthier Plante